

DÉCISION DU PRÉSIDENT
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2024DC0032

**OBJET : CCAS-ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES COMMISSION PERMANENTE 14
MARS 2024**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° CCAS_2020DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

VU la délibération n° CCAS_2020DL026 du conseil d'administration du 25 juin 2020 fixant le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS de Corbas,

VU la délibération n°CCAS_2021DL026 du conseil d'administration du 08 avril 2021 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

VU la délibération n°CCAS_2023DL026 du conseil d'administration du 23 mai 2023 portant sur la révision du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

CONSIDÉRANT que l'avis favorable de la commission permanente émis au cours de la séance en date du 14 mars 2024 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accorder des aides aux familles en difficulté conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de 1021,00€ (mille-vingt-et-un euros).

ARTICLE 2 : Les aides versées seront imputées au chapitre 65, fonction 424, compte 65134 du budget principal gestionnaire AIDE.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 069-266910413-20240328-CCAS_2024DC0032-AU



DÉCISION COMMISSION PERMANENTE EXCEPTIONNELLE DU 14/03/2024

Membres présents : **Christiane PUTHOD, Joseph RIVOIRE, Jeannine MATHE.**

Mme STELMASZYK Sophie, Assistante sociale

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
Mme 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 1021 €	Secours loyer	Lyon Métropole Habitat AGENCE DE PORTE DU SUD 32 Bis Avenue Jean Cagne 69200 VENISSIEUX Compte Tiers : N°102730	<u>A préciser lors du virement :</u> Aide CCAS CORBAS Mme Réf. Locataire : 5154691

Directrice de l'Action Sociale
Mme Béatrice MILLET



La Vice-Présidente du C.C.A.S.
Mme Christiane PUTHOD